

## ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

<i>Cadre réservé AU SIEEEN</i>									
<b>MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2019-SIEEENMS17</b>									
<b>POUVOIR ADJUDICATEUR</b>									
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE INTERVENANT EN QUALITÉ DE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ									
<b>OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ</b>									
MARCHÉ SUBSÉQUENT 1 RELATIF A L'ACCORD-CADRE N°2019-SIEEEN-AC08/10 POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ									
<b>LOT CONCERNÉ</b>									
LOT N° 1 : POINTS DE LIVRAISON APPARTENANT AUX SEGMENTS C2, C3 ET C4									
<b><u>MONTANT DU MARCHÉ SUBSÉQUENT EXPRIMÉ EN €</u></b> <b><u>HORS TAXES</u></b>	<b><u>DURÉE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT</u></b>								
Sans montant minimum ni maximum	36 mois fermes								
<b><u>CODE(S) CPV</u></b>	<b><u>NUMÉRO DE LA CONSULTATION</u></b>								
09310000-5	C-2019-13								
<b><u>PROCÉDURE</u></b>									
Contrat passé en application des articles 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016									
<b><u>CCAG DE RÉFÉRENCE</u></b>	<b><u>AFFAIRE SUIVIE PAR</u></b>								
CCAG applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services - Arrêté du 19 janvier 2009	SERVICE PATRIMOINE ET ÉNERGIES								
<b><u>DATE DE NOTIFICATION</u></b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> </table>	2	9	0	4	2	0	1	9
2	9	0	4	2	0	1	9		
<b>TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT</b>									
<b><u>DÉNOMINATION SOCIALE</u></b>	ENGIE								

# 1 POUVOIR ADJUDICATEUR CONTRACTANT

## 1.1 AU STADE DE LA PASSATION DE L'ACCORD-CADRE ET DES MARCHES SUBSEQUENTS AFFERENTS, EN QUALITE DE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET SERVICES ASSOCIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

<b>Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)</b> <b>coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté</b>	
Statut juridique	Syndicat mixte ouvert Représenté par Monsieur Guy Hourcabie, en sa qualité de Président du SIEEEN
Numéro unique d'identification SIRET	SIRET : 255 801 185 00018      Code APE : 8413Z
Siège	7, Place de la République CS10042 58 027 NEVERS CEDEX
Téléphone	03 86 59 76 90
Adresse Internet	<a href="http://www.sieeen.fr/">http://www.sieeen.fr/</a>
Point de contact	Commande publique du SIEEEN Téléphone : 03.86.59.76.90 Courrier électronique : <a href="mailto:commande.publique@sieeen.fr">commande.publique@sieeen.fr</a>
Adresse du profil d'acheteur	<a href="https://marches.e-bourgogne.fr">https://marches.e-bourgogne.fr</a>

### REFERENCE DE LA DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE ET DES MARCHES SUBSEQUENTS POUR LE SIEEEN

Délibération n°	Instance	Séance
062BS2018	Bureau Syndical	30/11/2018

## **1.2 AU STADE DE L'EXECUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS**

Chaque membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté, y compris le SIEEEN, constitue un pouvoir adjudicateur.

## 2 IDENTITÉ DU CANDIDAT TITULAIRE DU MARCHÉ

### Identification de l'opérateur économique contractant

Raison sociale	ENGIE
Statut juridique	Société Anonyme
Numéro SIRET	542 107 651 13030
Numéro RCS ou RM et lieu d'immatriculation	542 107 651 R.C.S. Nanterre
Code APE	3523Z
Classement de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Microentreprise <input type="checkbox"/> Entreprise de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input checked="" type="checkbox"/> Grande entreprise (GE)
Numéro TVA intracommunautaire	FR 13542107651
Adresse du siège social	1 Place Samuel Champlain

Code postal et bureau distributeur	92 400 COURBEVOIE
Pays	France
Courriel	accueil-cellulle-aop@engie.com
Téléphone	02 38 83 45 69 / 06 26 33 79 56

**Signataire**

<b>Représentant légal</b>	
Nom et prénom	CLAMADIEU Jean-Pierre Luc
Fonction	Président du Conseil d'administration - Administrateur
<b>Signataire du marché</b>	
Nom et prénom	Jérôme DELANNOY
Fonction	Directeur Clients Publics ENGIE
En sa qualité de	<input type="checkbox"/> Représentant légal de l'entreprise. <input checked="" type="checkbox"/> Représentant ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise:

**Exécution des prestations**

Les prestations faisant l'objet du marché seront exécutées :

Par le siège social

Par l'établissement suivant :

Type d'établissement	<input type="checkbox"/> Etablissement principal <input type="checkbox"/> Etablissement secondaire <input type="checkbox"/> Etablissement complémentaire
Raison sociale	
Statut juridique	
Numéro SIRET	
Numéro RCS ou RM et lieu d'immatriculation	
Code APE	
Classement de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Microentreprise <input type="checkbox"/> Entreprise de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Grande entreprise (GE)
Numéro TVA intracommunautaire	
Adresse	
Code postal et bureau distributeur	
Pays	

Courriel	
Téléphone	

### 3 ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché subséquent indiquées à l'article 9 ci-après et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Après avoir établi les déclarations et fournis les certificats prévus à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ainsi que les documents prévus à l'article D.8222-7 du Code du travail ;

Après avoir déclaré sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Je m'engage ou engage la société pour le compte de laquelle j'interviens, sur la base de mon offre, à exécuter les prestations objet du marché, dans les conditions définies au présent acte.

### 4 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché subséquent 1 est conclu sur le fondement de l'accord-cadre n° 2019-SIEEEN-AC08/10 portant sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche - Comté.

Il concerne le lot n° 1 : Points de livraison appartenant aux segments C2, C3 et C4.

Les points de livraison concernés sont listés en annexe 1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l'accord-cadre susvisé.

Le présent marché subséquent 1 a pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche -Comté pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

### 5 PROCÉDURE

Le présent marché subséquent est passé en application des articles 78 et 79 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

### 6 OFFRE DE BASE - PRIX UNITAIRES DU MARCHÉ SUBSEQUENT

Pour ce qui concerne l'acheminement et la fourniture de l'électricité et les services associés tels que définis à l'article 4 du Cahier des Clauses Spécifiques (CCS), il sera fait application des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires du lot n°1.

## 7 DUREE DU MARCHÉ SUBSEQUENT

La durée du présent marché subséquent n° 1 est fixée à trois (3) ans à compter du 1er janvier 2020 à l'exception des sites pour lesquels une date d'entrée décalée dans le marché est prévue dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Spécifiques.

## 8 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE FACULTATIVE : PRIX DES GARANTIES D'ORIGINE AVEC ENGAGEMENT

Les garanties d'origine avec engagement se présentent sous la forme d'une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative.

Le pouvoir adjudicateur indiquera dans la notification du marché subséquent si il retient ou non cette prestation supplémentaire éventuelle.

Conformément à l'article 8.10.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre, le Titulaire indique le prix des garanties d'origine avec engagement (PGOae) dans le tableau ci-après.

Garanties d'origine avec engagement	Prix en € HT / MWh
PGOae (€ HT/MWh)	1,38 €/MWh

Ce prix est ferme pour toute la durée du présent marché subséquent 1.

## 9 PIÈCES CONSTITUTIVES DES MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Pour mémoire, il est rappelé ci-après la liste des pièces constitutives des marchés subséquents.

La signature du présent acte d'engagement emporte acceptation des pièces constitutives du marché subséquent 1 mentionnées au présent article.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces contractuelles, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées.

Les documents originaux conservés dans les archives du SIEEN font seuls foi.

### 9.1 LES PIÈCES PARTICULIÈRES DU MARCHÉ SUBSEQUENT SONT LES SUIVANTES :

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS, le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-après :

- L'acte d'engagement (AE) du lot concerné et son annexe le Bordereau des prix unitaires du lot concerné ;
- Le Cahier des Charges Spécifiques (CCS) du marché subséquent et ses annexes éventuelles.

## 9.2 LES PIECES GENERALES DU MARCHE SUBSEQUENT SONT LES SUIVANTES :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009, publié au Journal Officiel le 19 mars 2009. Le CCAG-FCS, bien que non joint, est réputé connu du Titulaire du marché.
- La synthèse des dispositions générales du contrat conclu avec ENEDIS, le gestionnaire du réseau de distribution et relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau.

Les pièces générales, bien que non jointes aux autres pièces constitutives du marché subséquent, sont réputées connues du Titulaire.

Par dérogation à l'article 1 du CCAG-FCS, les dérogations au CCAG ne font pas l'objet d'une liste récapitulative dans le Cahier des Clauses Spécifiques (CCS) du marché subséquent.

## 10 SOUS-TRAITANCE

Le Titulaire :

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le Titulaire envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal que le sous-traitant pourra céder ou présenter en nantissement.

Le Titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du marché et qui prendra effet à la date de notification.

Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant des prestations TVA incluse en euros

<b>Total</b>	
--------------	--

## 11 AVANCE

Une avance sera accordée aux titulaires des marchés subséquents dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, sauf renonciation expresse par le Titulaire du marché subséquent dans l'acte d'engagement.

Le marché peut faire l'objet d'une avance dans le cadre de la réglementation applicable au présent marché, sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiquée ci-dessous.

Le taux de l'avance est fixé à 5 %.

Le Titulaire :

accepte de percevoir l'avance.

refuse de percevoir l'avance.

## 12 PAIEMENT

Les dispositions fixant le prix et les modalités du paiement sont fixés au Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre sur lequel se fonde le présent marché subséquent.

La SIEEEN se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre le RIB ou le RIP original) :

Compte ouvert au compte de :
STE ENGIE VIRTS DGC REGION IDF
Banque et adresse :
BRED Banque Populaire
Code BIC :
BREDFRPPXXX
Code IBAN :
FR76 1010 7001 0900 5150 2218 842

## 13 CESSION OU NANTISSEMENT

Le pouvoir adjudicateur remettra au Titulaire de chacun des marchés subséquents, à sa demande, un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité pour ces marchés en vue de lui permettre de céder ou de nantir les créances résultant des marchés, conformément aux dispositions des articles 127 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 14 DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le Titulaire n'est lié par l'offre qu'il a présentée au titre du présent accord-cadre que si son acceptation lui est notifiée par le Pouvoir Adjudicateur dans un délai de 2 heures à compter des dates et heures limites de remise des plis fixées dans la lettre de consultation.

## 15 ANNEXE AU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT

Annexe : Bordereau des Prix Unitaires du marché subséquent 1 relatif au lot n°1.

## 16 SIGNATURE DU TITULAIRE

DÉNOMINATION DU CONTRACTANT	DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE ET CACHET SOCIAL NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE <sup>1</sup>
ENGIE	29 04 2019	Jérôme DELANNOY, Directeur Clients Publics  

## 17 DÉCISION ET SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### 17.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre décrite ci-après pour valoir acte d'engagement du marché subséquent 1 en ce qui concerne le lot suivant :

**Lot n°1 : Points de livraison appartenant aux segments C2, C3 et C4**

<sup>1</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente. Si le présent acte d'engagement n'est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec le marché, un pouvoir daté et signé original par le représentant légal l'autorisant à signer tous les documents relatifs à l'offre.

Le pouvoir adjudicateur décide de retenir :

L'offre de base dont le montant est précisé à l'article 6 ci-avant.

La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative relative aux garanties d'origine avec engagement dont le montant figure à l'article 8 ci-avant.

## 17.2 MISE AU POINT DU MARCHÉ

Oui  Non

A l'occasion de la mise au point du marché, les modifications apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché sont détaillées dans le formulaire intitulé « Mise au point du marché » signé par les parties.

## 17.3 SOUS-TRAITANCE

Le(s) sous-traitant(s) proposé(s) au présent acte d'engagement est(sont) accepté(s) comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées au marché.

## 17.4 SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DATE	SIGNATURE DU SIEEN
29/04/2019	<p>Le Président du S.I.E.E.E.N.</p>  <p>DE GUY-HOURGABIE PO/Maxime GAUTRAIN</p> 